

97-0008 - DG

Le Directeur Général

Paris, le 22 JAN. 1997

Monsieur le Ministre,

A la suite de notre échange de courriers relatifs à la gestion de la forêt domaniale de la Malmaison, vous avez bien voulu recevoir M. Yves RICHER de FORGES et Mme Marie-Laurence MADIGNIER, directeur régional et chef du service départemental de l'Office des Forêts.

Cet entretien qui regroupait élus, représentants d'associations, responsables techniques municipaux, a été l'occasion d'un échange très utile. Les forestiers ont pu mesurer à nouveau votre engagement personnel en faveur de la protection des espaces verts et plus particulièrement de la forêt.

Celle-ci doit être à la fois accueillante et rester une véritable forêt, lieu de dépaysement et de régénération des populations urbaines.

Les objectifs de la gestion apparaissent bien être partagés par tous les partenaires mais les modalités de mise en oeuvre ont été parfois trop brutales, souvent insuffisamment expliquées, donc mal comprises.

Une large information donnée par une plaquette de présentation de la forêt, des panneaux explicatifs et les visites de découverte, déjà organisées régulièrement, sont dans la situation de cette forêt, la condition d'une relation harmonieuse entre tous.

Je suis très heureux que vous ayez proposé que la commune de Rueil-Malmaison participe à l'édition d'une nouvelle plaquette de présentation de la forêt et de sa gestion.

Dans la pratique, pour mieux mettre en valeur la beauté des vieux arbres, nous allons multiplier les parcelles dans lesquelles seront laissés en place les plus beaux chênes, capables de vivre plus de trois ou quatre cents ans, âges rarement atteints dans la forêt actuelle. Par ailleurs, les nouvelles générations d'arbres seront obtenues par régénération naturelle, méthode plus progressive que les régénérations artificielles qui ont, dans le passé, heurté la sensibilité des promeneurs. La régénération naturelle favorise également une plus grande diversité des peuplements forestiers.

Monsieur Jacques BAUMEL
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Hôtel de Ville
92501 RUEIL-MALMAISON

Très concrètement, nous limiterons l'exploitation à 25 arbres dans la coupe marquée dans les parcelles 25, 27, 32 et 37, les chênes restant sur pied étant destinés à demeurer en place le plus longtemps possible cent, deux cents, voire plus sauf accident.

La protection de cet espace de 200 ha, fréquenté et apprécié, passe aussi par une limitation du trafic routier au sein de la forêt. Nous adhérons pleinement à votre proposition d'élargir la fermeture des routes des fins de semaines aux périodes des vacances de Pâques et d'Eté.

Enfin, pour que soient tirées de leçons des actions des quinze dernières années et que les aspirations de notre société soient au mieux prises en compte, j'ai demandé au service forestier d'étudier et rédiger un nouvel aménagement forestier pour la forêt de la Malmaison. Ce document sera le guide de l'action du forestier mais aussi la source d'une bonne communication en direction de tous les acteurs concernés.

Ainsi, l'Office des Forêts s'engagera pour l'avenir à une gestion toujours plus exemplaire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression des mes sentiments très distingués.



Jean-François CARREZ